MAIRIE DE PRATO DI GIOVELLINA

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2020

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le samedi 20 juin 2020 à 11 heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Pierre NASICA

Nombre de conseillers:		Conseillers présents:
En exercice:	7	Pierre NASICA
Présents:	7	Josette GRAZIANI
Absent:	0	Joseph NASICA
Absent représen	té: 0	Chantal FRATACCI
Votants:	7	Sébastien ROLLES
		Jean COLONNA
		Jean Marc MANUEL

Conseillers absents: aucun

Le secrétaire désigné était: Josette Graziani

Cette séance du conseil municipal est principalement destinée au budget de la commune

DELIBERATIONS

- 1. Vote du compte de gestion 2019
- 2. Approbation du compte administratif 2019
- 3. Affectation du compte de résultat de fonctionnement de l'année 2019
- 4. Vote des taux d'imposition des taxes locales
- 5. Vote du budget primitif (BP) 2020

Informations du Maire

1-Vote du compte de gestion 2019

Comptes détaillés de l'année 2019 faits par le receveur que le conseil municipal a validé.

2-Approbation du compte administratif

Ce sont les mêmes comptes mais faits par le Maire et il doit y avoir correspondance entre les deux

3-Affectation du compte de résultat de fonctionnement de l'année 2019

Ce sont les résultats du compte de fonctionnement 2019 qui sont reportés sur l'année 2020 (115 425 16 euros)

4- Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le conseil décide de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes locales par rapport à 2019. Le taux d'imposition de la taxe d'habitation n'est plus voté par le conseil municipal.

5-Vote du budget primitif (BP) 2020

Le Maire présente le budget prévisionnel de l'année 2020

Section de fonctionnement : 214 038 16 euros

MAIRIE DE PRATO DI GIOVELLINA

Section d'investissement : 782 055 83 Euros, ce dernier est important du fait du financement de la station d'épuration (STEP) qui est de 510 000 euros.

Tous les documents concernant le budget qui a été voté sont consultables en mairie sur rendez vous. 06 78 87 94 32.

Informations du Maire

1-Place de la fontaine :

Toute interdiction de stationnement ne peut être prise que par un arrêté du Maire. Les platanes ne sont pas des panneaux d'affichage.

2-Recensement

De janvier à février 2021 aura lieu le recensement de la population de la commune de Prato.

Le Maire recherche d'urgence un agent recenseur.

Rédacteur : la secrétaire.